



3 mai 2023

Avis de début de la saison des travaux

Rue Wiltshire, Sudbury

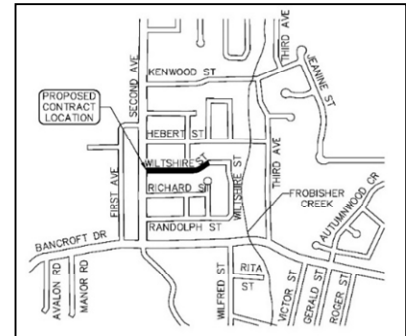
La Ville du Grand Sudbury mènera à terme les travaux d'amélioration de la route et des services d'eau et d'eaux usées de la rue Wiltshire, entre l'avenue Second et 70 m à l'est de la rue Adams, à Sudbury.

Les travaux seront exécutés par l'entrepreneur au service de la Ville, Hollaway Equipment Rental Ltd. Ils commenceront en mai 2023 et s'achèveront en juillet 2023.

Les travaux auront normalement lieu pendant les heures de clarté du lundi au vendredi.

Détails des travaux :

- Surface d'asphalte
- Trottoir en béton
- Restauration des entrées de cour et des propriétés



Les travaux pourraient occasionner de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact des travaux sur les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience alors que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs veillent à la sécurité du public et surveilleront le progrès des travaux.

Pour de plus amples renseignements, consulter : www.grandsudbury.ca/construction-routiere-et-projets

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire du projet :

Krista Trafford
249-377-9760

Krista.Trafford@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

Ray Guillet
705-674-4455, poste 2972

Ray.Guillet@grandsudbury.ca

Conseiller municipal

Bill Leduc, quartier 11
705-665-5873

Bill.Leduc@grandsudbury.ca



	<p>Avant le début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires devraient enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires devraient rediriger à la surface du sol l'eau des gouttières ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. • La Ville n'est pas responsable des dommages aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Circulation :</p> <p>Des plans de gestion de la circulation dans le secteur sont en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. La circulation dans les rues principales et secondaires avoisinantes pourrait augmenter ou subir des retards.</p> <p>Parfois la circulation dans la rue Wiltshire pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour :</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir :</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou la gestionnaire du projet nommés dans le présent avis.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun :</p> <p>L'accès des véhicules des services de police, d'incendie et de soins paramédicaux sera assuré en tout temps.</p> <p>Les autobus du service de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705-675-3333 ou consulter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux obligent à modifier l'itinéraire de l'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informera de tout changement.</p>
	<p>Collecte des déchets :</p> <p>Les travaux n'interrompent pas la collecte des déchets ménagers, des matières à recycler, des feuilles et des résidus de jardin. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété pour la collecte avant 7 h le jour habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés, l'entrepreneur sortira vos contenants à déchets de la zone des travaux pour les rendre accessibles à la collecte et les rapportera à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer de marquer votre adresse sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>
	<p>Livraison du courrier</p> <p>Si les travaux affectent la livraison du courrier à votre domicile, Poste Canada vous informera des changements à l'horaire habituel ou vous indiquera un endroit où vous pouvez aller chercher votre courrier.</p>
	<p>Restauration des propriétés</p> <p>Les objets situés sur l'emprise municipale qui seront touchés par les travaux seront restaurés avec du béton, de l'asphalte, des rouleaux de gazon et d'autres éléments de paysagisme au besoin. En général, les travaux de gazonnage et de paysagisme sont menés pendant les saisons les plus propices, au début du printemps ou à la fin de l'automne. Si vous avez des préoccupations particulières à ce sujet, veuillez contacter l'inspecteur de chantier ou la gestionnaire de projet nommés dans cet avis.</p>

